



**Déclaration du Royaume du Maroc
à la 61^{ème} session de la Conférence Générale de l'AIEA
18-22 septembre 2017**

**prononcée par S.E. Lotfi Bouchaara, Ambassadeur,
Représentant Permanent**

19 septembre 2017
Seul le texte prononcé fait foi

**Madame la Présidente, Monsieur le Directeur Général,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

1- Introduction

Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous présenter au nom de la délégation marocaine, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette 61^{ème} session de la Conférence Générale de l'AIEA et vous assurer du plein soutien et de l'entière coopération de la délégation marocaine.

Permettez-moi également, de féliciter, au nom de mon pays, La Grenade pour son admission en tant qu'Etat membre de l'AIEA. L'adhésion continue de nouveaux Etats Membres au sein de l'AIEA est un gage de la pertinence des activités multidimensionnelles de cette organisation dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Ma délégation souhaiterait saisir cette occasion, pour féliciter M. Yukiya Amano, pour sa réélection en tant que Directeur Général de l'Agence et l'assurer de l'appui continu du Maroc aux efforts qu'il déploie à la tête de cette organisation en vue de renforcer le rôle de celle-ci, et de mettre la science et la technologie nucléaires au service de la paix et du développement durable dans le monde.

2. Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire

Madame la Présidente,

Le Royaume du Maroc réitère son attachement au droit inaliénable des Etats parties au Traité de non prolifération des armes nucléaires de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie et des techniques nucléaires à des fins pacifiques, notamment par le biais de la coopération internationale sous contrôle de l'AIEA.

Il est nécessaire d'élargir les possibilités d'accès à l'énergie nucléaire à travers une coopération internationale appropriée permettant un transfert de technologie et un partage des connaissances nucléaires à des fins pacifiques. Le nucléaire a permis à certains pays de s'affranchir de leur dépendance énergétique et il demeure l'objet d'une convoitise légitime de la part de tous ceux qui aspirent au développement durable.

Dans cet esprit, le Maroc, qui préside actuellement le Groupe des Ambassadeurs Francophones à Vienne, accorde une importance particulière au renforcement du multilinguisme au sein de l'Agence, afin de faciliter une plus grande dissémination des avantages des activités de l'Agence. En effet, la dimension linguistique s'avère essentielle à l'efficacité de l'action de l'Agence, en particulier dans l'amélioration de l'accès des pays en développement, en particulier africains, aux technologies nucléaires pacifiques.

Madame la Présidente,

Le Maroc, qui accorde un intérêt particulier au Programme de coopération technique, estime que c'est le principal mécanisme de transfert des technologies nucléaires utilisés à des fins pacifiques, et sa bonne mise en œuvre, essentielle à nos yeux, contribue considérablement au développement durable des Etats membres, en particulier des pays africains.

C'est pour cela que notre pays, qui contribue de manière régulière au Fonds de Coopération Technique et honore le paiement de ses Coûts de Participation Nationale, estime que ce Programme devrait bénéficier d'un financement suffisant, sûr et prévisible, accompagné de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses en personnel, nécessaires pour une meilleure concrétisation des projets de coopération technique.

Le Programme de Coopération Technique de l'AIEA joue un rôle essentiel dans l'assistance des Etats Membres dans l'atteinte des Objectifs de développement durable et les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Nous devons apporter le soutien nécessaire à l'AIEA afin d'assurer l'accès de tous les Etats Membres aux techniques nucléaires dont le développement a atteint des domaines aussi divers que vitaux tels que l'énergie, la santé, la nutrition, l'eau, l'agriculture et l'environnement.

Madame la Présidente,

Ma délégation se félicite de son partenariat exemplaire avec l'Agence, qui a mené à la mise en place des infrastructures et des capacités humaines permettant au Maroc de mettre à profit, de manière optimale et dans une vision d'amélioration continue, les applications nucléaires dans des secteurs vitaux tels que l'agriculture, la santé, la gestion des ressources en eau, la protection de l'environnement et la nutrition.

Grâce au soutien de l'AIEA, le Maroc a développé une expertise nationale dans ces différents domaines, lui permettant aujourd'hui, en coopération avec l'AIEA, de partager ses connaissances et les enseignements tirés de son expérience avec d'autres Etats membres, en particulier les pays africains.

Dans cet esprit, la délégation marocaine se félicite de la signature en marge de cette conférence d'un arrangement pratique entre le Centre National de l'Energie, des Sciences et des Techniques Nucléaire (CNESTEN) et le Département de la Coopération Technique de l'AIEA. Cet accord permettra de consolider la coopération technique dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire entre le Maroc et l'Agence, et renforcera la coopération triangulaire dans le domaine au profit des pays en développement, notamment des pays africains.

Madame la Présidente,

La délégation marocaine souhaite réitérer l'engagement de notre pays et sa ferme volonté pour mettre en œuvre, dans les meilleures conditions possibles, les différentes actions et programmes de l'Accord de coopération africaine sur la Recherche, le

Développement et la Formation relative à la Science et la Technologie Nucléaires, connu sous le sigle «AFRA.».

Le Maroc est engagé à continuer sa contribution au renforcement des capacités des pays africains à travers notamment l'organisation de nombreux stages de formation et visites scientifiques qui profite chaque année à plus d'une quinzaine de pays africains, outre les stagiaires accueillis dans le cadre de la formation « Post Universitaire sur la sûreté et le contrôle des sources de rayonnements » (PGEC).

Le Maroc a également procédé, dans le cadre de l'AFRA, à la signature d'une dizaine d'accords triangulaires et bilatéraux dans le domaine de l'utilisation pacifique des technologies nucléaires. A cet égard, notre pays demeure disponible pour partager son expérience en la matière, et ce avec tous les pays africains, notamment francophones, dans le cadre d'une coopération sud-sud et triangulaire solidaire et durable.

Le Maroc abrite aujourd'hui cinq centres régionaux désignés par AFRA, des centres d'excellence régionaux qui, grâce à l'appui scientifique et technique de l'Agence, permettent le renforcement des capacités et le partage des connaissances au niveau régional, dans les domaines de la formation en radioprotection, la cancérologie, la nutrition, la gestion des ressources en eau et les contrôles non-destructifs en industrie.

3. Sûreté et Sécurité Nucléaires

Madame la Présidente,

Parallèlement au développement des techniques et applications nucléaires, le Maroc continue d'œuvrer à renforcer son infrastructure nationale en matière de sûreté et sécurité nucléaires conformément à ses engagements internationaux en la matière.

Suite au renforcement de l'arsenal juridique national dans ce domaine, par l'adoption en 2014 de la loi relative à la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques, l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques (AMSSNuR), a été mise en place en 2016, en tant que nouvelle autorité réglementaire centralisée, permettant ainsi au Maroc de consolider son cadre législatif et réglementaire en la matière.

En effet, des activités ont été entrepris cette année, par l'autorité règlementaire, pour la mise à niveau et le renforcement du cadre règlementaire national. Un comité national a été mis en place pour la rédaction de textes règlementaires y compris dans les domaines de la radioprotection dans le milieu médical, la sécurité nucléaire et la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé.

A cet égard, nous souhaitons réitérer notre appréciation quant au soutien continu de l'Agence aux efforts entrepris par le Maroc dans le cadre de la sûreté et sécurité nucléaires.

Madame la Présidente,

A la lumière des activités entreprises lors de ces dernières années, et compte tenu des sérieux défis auxquels notre continent fait face, le Maroc est déterminé à poursuivre son

engagement pour le renforcement de la sûreté et sécurité nucléaires au niveau régional, notamment dans le cadre d'une coopération sud-sud et triangulaire, au service des pays africains.

A titre d'exemple, le Maroc a accueilli en avril dernier un atelier régional qui a réuni 75 participants de 36 Etats africains, et dont l'objectif était de lancer le projet de l'AIEA sur le renforcement des cadres règlementaires nationaux en matière de sécurité nucléaire dans les Etats africains.

En outre, le Maroc poursuit, dans le cadre de son Centre national de soutien à la sécurité nucléaire, des activités de formation aux niveaux national et régional (Afrique et MENA), pour le partage de connaissances et bonnes pratiques dans le domaine de la sécurité nucléaire.

Dans le même esprit, le Maroc se félicite du renforcement de sa coopération avec des partenariats régionaux et internationaux, y compris l'Espagne, et mon pays compte poursuivre activement sa coopération avec l'Espagne, ainsi que ses autres partenaires, aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral, afin d'atteindre notre objectif commun de sécurité nucléaire.

Madame la Présidente,

Ma délégation voudrait rappeler le grand défi que représente la menace d'actes terroristes utilisant des matières nucléaires ou radioactives. Les trafics de matériaux sensibles pouvant servir à la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires constituent un sujet de préoccupation majeur pour la communauté internationale. L'objectif global de la lutte contre le terrorisme doit être d'empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir des armes nucléaires, des matières radioactives. Tout en saluant les efforts visant à prévenir et lutter contre le terrorisme nucléaire, le Maroc demeure convaincu que la mesure la plus souhaitable pour éviter de telles dérives serait une élimination complète des armes nucléaires.

4. Non-prolifération et désarmement nucléaires

Madame la Présidente,

L'Agence joue un rôle primordial dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde, à travers ses activités de vérification. Il importe de rappeler que le système de garanties de l'Agence est un instrument essentiel du régime de non-prolifération.

Le Maroc réitère ses engagements en tant qu'Etat partie du TNP, dans la mise en œuvre de son Accord de garanties généralisées avec l'Agence et son Protocole additionnel.

Nous estimons qu'il est de notre devoir, en tant qu'Etat Partie au TNP, de contribuer aux efforts et aux initiatives visant à limiter la prolifération des armes de destruction massive de par le monde. Et à ce titre, une entrée en vigueur rapide du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICEN) qui est un instrument essentiel dans le régime de non-prolifération, revêt aujourd'hui un caractère urgent et pressant.

Le dernier essai nucléaire mené par la République Populaire Démocratique de Corée au début de ce mois interpelle la communauté internationale et soulève de sérieuses inquiétudes pour la paix et la sécurité internationale. Le Maroc appelle au strict respect des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'ONU.

5. Moyen Orient

Madame la Présidente,

En tant qu'Etat partie au TNP, le Maroc ne peut que déplorer que la mise en œuvre de la résolution sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient, n'ait connu aucun progrès depuis plusieurs années. Israël demeure le seul Etat dans la région à ne pas avoir adhéré au TNP, ni soumis la totalité de ses installations nucléaires au régime des garanties de l'Agence.

En outre, mon pays regrette le report de la Conférence de 2012 pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen Orient, ainsi que l'absence de consensus sur un document final à la Conférence d'Examen du TNP de 2015, ne permettant pas d'avancer dans notre objectif commun de mettre en place une ZEAN au Moyen Orient.

7. Conclusion

Pour conclure Madame la Présidente,

Comme à son accoutumée, la délégation marocaine, qui composée d'une expertise riche et variée, participera activement aux travaux de cette Conférence. Vous pouvez compter sur la contribution constructive de notre délégation aux travaux de cette conférence en vue de déboucher sur les compromis nécessaires afin de permettre à l'Agence de s'acquitter de ses missions conformément à son Statut.

Je vous remercie de votre attention et souhaite plein succès aux travaux de notre conférence.